

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance régulière du conseil municipal le 1^{er} octobre 2018 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

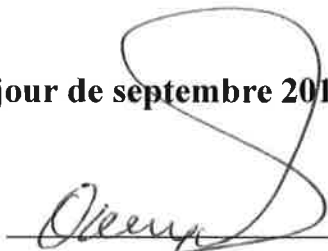
Nature et effets: Régulariser l'implantation d'une résidence à 1.77 mètres de la ligne latérale droite alors que la marge prescrite au règlement 2006-350, article 10.11.1 Rb est de 2.1 mètres.

Identification du site concerné: Propriété de M^{me} Danielle Tremblay et de M. Jean-Luc Jean sise au 574-576 rue De Quen à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale : Lot 4 718 209 Cadastre du QUÉBEC

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON ce douzième jour de septembre 2018.



Dany Dallaire, directeur général